

DEPARTEMENT DE LA SEINE-MARITIME

COMMUNE D'ANGIENS

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTES DU MAIRE

**ARRETE DE CIRCULATION  
ROUTE DE GUEUTTEVILLE**

Nous, Maire de la Commune d'ANGIENS,

Vu le Code des Communes, notamment les articles L.131-2 et L.131-4,

Vu la demande de M. LAUNEY Aurélie de la **Ste SOGEA NORD-OUEST TP**, 101 rue de Stalingrad - 76140 LE PETIT QUEVILLY Cedex, sollicitant un arrêté route de Gueutteville – à ANGIENS, pour le **renouvellement de la conduite AEP**.

Considérant qu'il importe de faciliter l'accomplissement de ces travaux **route de Gueutteville (depuis la rue du Clos Gras)**, à ANGIENS, et la sécurité des usagers :

**ARRÊTONS**

**ARTICLE 1 :**

Durant la période d'exécution des travaux **route de Gueutteville (depuis la rue du Clos Gras)** à ANGIENS à partir du **29 avril 2024, pour une durée de 30 jours :**

- fermeture à la circulation
- vitesse limitée à 30 km/h

**ARTICLE 2 : itinéraire de déviation**

- hors riverains
- hors transports scolaires

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués à la demande de **Ste SOGEA NORD-OUEST TP**.

**ARTICLE 3 :**

Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de ST VALERY-EN-CAUX, le Maire ou son adjoint et l'entrepreneur sont chargés chacun en ce qui concerne de veiller à l'exécution du présent arrêté qui sera publié.

Fait à Angiens, le 12 avril 2024

Le Maire,  
J-M Ferment

*P. G. Blaque*  
  
*Adjoint Travaux*